

DEFINITION & CLASSIFICATION DES EMPLOIS & DES SALAIRES

Pour info, SMIC mensuel brut au 01/01/2018 = 1498,50 € (9,88€ de l'heure)

6A	135	<ul style="list-style-type: none">- Aide esthéticien(ne) : personnel non diplômé exerçant sous le contrôle d'un(e) esthéticien(ne) diplômé(e) mais justifiant d'une formation aux soins esthétiques.- Maquilleur permanent : personnel non diplômé en esthétique exerçant sous le contrôle d'un(e) esthéticien(ne) diplômé(e) mais justifiant d'une formation en maquillage permanent.- Prothésiste ongulaire : personnel non diplômé en esthétique exerçant sous le contrôle d'un(e) esthéticien(ne) diplômé(e) mais justifiant d'une formation en prothèse ongulaire.	1498
5A	150	<ul style="list-style-type: none">- Esthéticien(ne) : personne titulaire d'un CAP d'esthétique-cosmétique exécutant les tâches prévues dans le référentiel d'activités.- OU personnel non titulaire du CAP mais justifiant d'une expérience professionnelle effective de 3 années en institut de beauté aux fonctions d'esthéticien(ne) et exerçant, dans ce cas, sous le contrôle d'un(e) esthéticien(ne) diplômé(e).- Styliste ongulaire : personnel titulaire d'un CQP de styliste ongulaire défini par la convention collective, non diplômé en esthétique mais justifiant d'une expérience professionnelle effective de trois années en prothèse ongulaire et effectuant uniquement les tâches prévues au référentiel du CQP.- Maquilleur permanent : personnel titulaire d'un CQP de maquilleur défini par la convention collective non diplômé en esthétique mais justifiant d'une expérience professionnelle effective de trois années en maquillage permanent et effectuant uniquement les tâches prévues au référentiel du CQP.	1505
5B	160	<ul style="list-style-type: none">- Esthéticien(ne) titulaire du CAP esthétique justifiant d'une expérience professionnelle effective de trois années et justifiant d'une formation d'au moins 216 heures, comparable au programme de soins corps préconisés dans les diplômes de niveau IV en esthétique cosmétique (BP et BACPRO).- OU 6 années sans CAP effectuant tous les soins prévus au diplôme et justifiant d'une formation d'au moins 216 heures conforme au programme de soins corps contenu dans les diplômes de niveau IV en esthétique cosmétique (BP et BACPRO).- Esthéticienne titulaire d'un diplôme de niveau IV débutante (BP et BACPRO) exécutant les tâches prévues dans le référentiel d'activités.- Maquilleur Conseil Animateur titulaire d'un CAP en esthétique et du CQP	1513

Union Nationale des Instituts de Beauté

Maquilleur Conseil Animateur défini par la convention collective nationale exécutant les tâches prévues dans le référentiel d'activités.

- Styliste ongulaire titulaire d'un CAP d'esthétique et du CQP Styliste ongulaire défini par la convention collective nationale exécutant les tâches prévues dans le référentiel d'activités.

4A 175

- Esthéticien(ne) titulaire d'un diplôme de niveau IV justifiant d'une expérience professionnelle effective de trois années exécutant les tâches prévues dans le référentiel d'activités.
- Esthéticien(ne) titulaire d'un diplôme de niveau III débutant (BTS – BMIII) exécutant les tâches prévues dans le référentiel d'activités.
- Maquilleur Conseil Animateur titulaire d'un diplôme de niveau IV en esthétique (BACPRO – BP) et du CQP Maquilleur Conseil Animateur défini par la convention collective nationale exécutant les tâches prévues dans le référentiel d'activités.
- Styliste ongulaire titulaire d'un diplôme de niveau IV en esthétique (BACPRO – BP) et du CQP Styliste ongulaire défini par la convention collective nationale exécutant les tâches prévues dans le référentiel d'activités.
- Spa praticien titulaire d'un diplôme en esthétique et du CQP Spa praticien défini par la convention collective nationale exécutant les tâches prévues dans le référentiel d'activités.
- Esthéticien Social débutant titulaire d'un diplôme en l'esthétique et du CQP Esthétique sociale

1520

4B 180

- Esthéticien(ne) titulaire d'un diplôme de niveau IV justifiant d'une expérience professionnelle effective de cinq années, capable d'effectuer les tâches nécessaires à l'atteinte des objectifs définis chaque année par le chef d'entreprise.
- Esthéticien(ne) titulaire d'un diplôme de niveau IV en esthétique (BAC POR – BP) et du CQP Spa praticien défini par la convention collective nationale, justifiant d'une expérience professionnelle effective de cinq années en SPA, capable d'effectuer les tâches nécessaires à l'atteinte des objectifs définis chaque année par le chef d'entreprise.
- Esthéticien(ne) titulaire d'un BTS et justifiant d'une expérience professionnelle effective de deux années en institut, capable d'effectuer les tâches nécessaires à l'atteinte des objectifs définis chaque année par le chef d'entreprise.

1538

4C 200

- Esthéticien(ne) titulaire d'un diplôme de niveau III et justifiant d'une expérience professionnelle effective de cinq années en institut, assure le suivi du stock, vérifie les prises de rendez-vous, prépare des actions de

1607



UNIB Union Nationale des Instituts de Beauté

21 quai Tilsitt - 69002 LYON

www.unib-france.com

Union Nationale des Instituts de Beauté

		fidélisation de la clientèle, capable d'effectuer les tâches nécessaires à l'atteinte des objectifs définis chaque année par le chef d'entreprise.	
4D	230	Esthéticien(ne) diplômée (niveau IV ou III), adjoint(e) de l'esthéticien(ne) manager ou du chef d'entreprise, organise l'activité de un à trois salariés suivant les objectifs et les directives du chef d'entreprise, assure également les fonctions techniques.	1675
1A	250	- Esthéticien(ne) diplômée (niveau IV ou III), adjoint(e) de l'esthéticien(ne) manager ou du chef d'entreprise, organise l'activité de plus de trois salariés suivant les objectifs et les directives du chef d'entreprise, assure également les fonctions techniques et l'animation commerciale.	1876
1B	300	- Esthéticien(ne) manager (niveau IV ou III), salarié(e) d'institut ou d'un spa. Il ou elle travaille en autonomie, définit les objectifs, organise l'activité de l'entreprise, encadre un ou des salariés. Il ou elle garantit le bon fonctionnement de l'entreprise. - Spa manager (titulaire d'un CQP) salarié(e) d'institut ou d'un spa. Il ou elle travaille en autonomie, définit les objectifs, organise l'activité de l'entreprise, encadre un ou des salariés. Il ou elle garantit le bon fonctionnement de l'entreprise.	3269

Prime ancienneté :

- 3 ans = 38.00€
- 6 ans = 69.00€
- 9 ans = 105.00€
- 12 ans = 137.00€
- 15 ans = 173.00€
- 25 ans = 200.00€